



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Coopération en matière d'insolvabilités de courtiers entre le Fonds canadien de protection des épargnants et le Securities Investor Protection Fund de Chine

TORONTO, Ontario, le 23 septembre 2008 – Le Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) et le Securities Investor Protection Fund Corporation Limited (SIFP), le fonds de garantie des épargnants de Chine, ont conclu une entente concernant les cas d'insolvabilité transfrontaliers portant atteinte aux intérêts des clients de courtiers en valeurs mobilières. Le Canada est le premier pays à passer un tel accord avec le SIFP.

Le protocole d'entente consigne les modalités de coopération relatives au règlement des réclamations d'épargnants à la suite d'insolvabilités transfrontalières de sociétés membres du FCPE et du SIFP. En outre, il facilite l'échange régulier d'information relativement à la nature, le rôle et l'expérience de ces deux organismes.

« Le FCPE et le SIFP reconnaissent la possibilité de défaillance de leurs membres respectifs pouvant induire des réclamations transfrontalières de la part de clients de maisons de courtage », fait remarquer M^{me} Rozanne Reszel, présidente et chef de la direction du Fonds canadien de protection des épargnants. « Par ce protocole d'entente, les deux parties marquent leur intention de collaborer en vue d'indemniser promptement les épargnants. Vu le caractère international des opérations de placement, nous considérons que la collaboration avec nos organismes homologues autour du globe contribuera à promouvoir la sécurité et la confiance du public. »

En tout, le FCPE a négocié trois ententes de coopération avec des fonds de garantie étrangers, soit le Securities Investor Protection Corporation (SIPC) des États-Unis, le Financial Services Compensation Scheme (FSCS) du Royaume-Uni, et aujourd'hui le SIFP de Chine.

« Cette première entente signée par le SIFP témoigne de l'importance considérable qu'attache notre organisme aux activités de coopération et d'échange à l'international », de dire M^{me} Zhang Yafen, vice-présidente du conseil d'administration du fonds de garantie des épargnants de Chine. « En vertu de ce protocole d'entente, le FCPE et le SIFP noueront une relation de coopération pérenne et stable qui établira un cadre et une plateforme pour l'échange d'information, l'échange de personnel et la consultation réciproque. De plus, le protocole établira les assises d'une coopération encore plus étroite entre les deux organismes, favorisant ainsi la promotion de leurs activités respectives de protection. Nous pouvons espérer que, par cet accord, nos deux organismes pourront évoluer ensemble sur la base d'une complémentarité mutuelle et d'un échange de connaissances. »

Le Fonds canadien de protection des épargnants

Le FCPE a été créé et est financé par le secteur des placements. Son rôle est de veiller à ce que les actifs des épargnants (espèces, titres et certains autres placements) puissent leur être remis – à concurrence de un million de dollars pour toute combinaison de comptes d'espèces et de titres – en cas de défaillance de l'un des près de 200 courtiers membres de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Cependant, le FCPE ne couvre pas les pertes résultant de la fluctuation du marché ni de la faillite d'un émetteur de titres ou d'instruments de dépôt. Pour plus d'information, visitez son site www.fcpe.ca.

Le Securities Investor Protection Fund Corporation Limited (Chine)

Le Securities Investor Protection Fund Corporation Limited a été constitué en société le 30 août 2005 et relève de la China Securities Regulatory Commission (CSRC), l'autorité de contrôle des marchés financiers de Chine. L'organisme est responsable de la mise en place, de la gestion et du fonctionnement d'un fonds de garantie à l'intention des épargnants, et elle participe au traitement des risques au sein de sociétés de Bourse et au remboursement de créances conformément aux politiques instaurées par l'État. Pour plus d'information, visitez son site www.sjpf.com.cn/bin/index.

Pour en savoir plus, communiquez avec les personnes suivantes :

Fonds canadien de protection des épargnants M ^{me} Rozanne Reszel Présidente et chef de la direction 416.643.7105 rreszel@fcpe.ca	Securities Investor Protection Fund Co., Ltd M. Rui Yuehua Vice-président du conseil 86-10-66580866 yh.rui@csrc.gov.cn
---	--